ASG S.A.

Assistance Sécurité Gardiennage

°_°_°

Société Anonyme au capital de 76.250 Euros
Siège Social : 70, boulevard de Courcelles 75017 PARIS

RCS PARIS B. 387 943 764
03 31374

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
19 SEP. 2003
59430
N° de dépôt :

ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2003

PROCES-VERBAL

L'an deux mil trois
et le vendredi 28 février à 16 heures

les actionnaires de la société ASG, société anonyme au capital de 76 250 Euros divisé en 5000 actions,

se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, selon convocation adressée par le Président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés :
- les formules de vote par correspondance
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Michel GILBERT.

Monsieur Jean François LOURS, représentant la société Assystem Participations actionnaire détenant le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur.

Mme Geneviève LAVERNY est désignée comme Secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

M. le Président déclare en outre que :

le Cabinet Orfis, Commissaire aux Comptes, est absent

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires possédant 5000 actions et droits de vote sur les 5.000 actions composant le capital, sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance.

en JR MG

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire réunissant sur première convocation plus du quart du capital social et des droits de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée les documents relatifs à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif ainsi que le récépissé postal de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les formules de vote par correspondance et les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- les nom et prénom usuels des administrateurs et directeurs généraux et l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance,
- le texte des projets de résolution présentés par le conseil d'administration
- le rapport du Conseil d'administration sur le renouvellement du Conseil d'Administration
- un exemplaire des statuts,
- la liste des actionnaires,

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet des résolutions ;
- dont acte de la démission de leur mandat d'administrateur de MM. FILIPPI, LESCASSE, ASSYSTEM PARTICIPATIONS
- nomination de M. Michel GILBERT en qualité d'administrateur,
- nomination de M. Philippe FOURETS, en qualité d'administrateur,
- nomination d'ASSYSTEM FACILITIES en qualité d'administrateur, représentée par M. Eric CHAMP
- pouvoirs pour formalités ;
- questions diverses.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte et diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Sylvestre FILIPPI de son mandat d'administrateur à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Sylvestre FILIPPI:

- Monsieur Michel GILBERT, demeurant à Flottemanville-Hague (50690) – 13, rue de Valognes

Le Président de séance indique que Monsieur Michel GILBERT a déjà accepté lesdites fonctions pour le cas où elles lui seraient confiées et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité, limitation du nombre de mandats qu'une même personne peut exercer ou interdiction susceptible de lui en interdire l'accès.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Thierry LESCASSE de son mandat d'administrateur à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Thierry LESCASSE:

- Monsieur Philippe FOURETS, demeurant à Dijon (21000) 1, rue Henri Matisse

Le Président de séance indique que Monsieur Michel FOURETS a déjà accepté lesdites fonctions pour le cas où elles lui seraient confiées et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité, limitation du nombre de mandats qu'une même personne peut exercer ou interdiction susceptible de lui en interdire l'accès.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de la société ASSYSTEM PARTICIPATIONS de son mandat d'administrateur à l'issue de la présente assemblée et décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de la société ASSYSTEM PARTICIPATIONS

- la Société ASSYSTEM FACILITIES,SAS au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé à PARIS (75017) – 70, boulevard de Courcelles, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 444 159 164

- Ayant désigné pour son représentant permanent, Monsieur Eric CHAMP demeurant à Toulon (83000) 70O bd Ste Hélène

Le Président de séance indique que la société ASSYSTEM FACILITIES et son représentant permanent ont déjà accepté lesdites fonctions pour le cas où elles leur seraient confiées et ont déclaré n'être frappé d'aucune incompatibilité, limitation du nombre de mandats qu'une même personne peut exercer ou interdiction susceptible de lui en interdire l'accès.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale à l'effet d'effectuer les formalités légales
Cette décision est requises par la loi et les règlements.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire

A.S.G.

Assistance Sécurité Gardiennage
°_°_°
Société Anonyme au capital de 76.250 euros
Siège Social : 70, boulevard de Courcelles 75017 PARIS
387.943.764 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 FEVRIER 2003

L'an deux mille trois
le 28 février à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à renouveler l'effectif du Conseil d'administration,

les personnes désignées par l'assemblée comme administrateurs de la SOCIETE ASSISTANCE SECURITE GARDIENNAGE, A.S.G. se sont réunis en Conseil au siège social à Paris (75017), 70, boulevard de Courcelles.

Il résulte du registre des présences signé par les administrateurs lors de leur entrée en séance que :

Sont présents :

M. Michel GILBERT
La société ASSYSTEM FACILITIES représentée par Monsieur Eric CHAMP
Monsieur Philippe FOURETS

Monsieur Eric CHAMP assure la présidence de cette réunion.

Le Président constate que plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer. Il rappelle que cette réunion a pour ordre du jour de désigner le Président Directeur Général de la société et de définir sa rémunération et ses pouvoirs.
Après mise en conformité des statuts avec la loi NRE, votée par l'AGE du 28/06/2002, le conseil adopte à l'unanimité le principe de cumul des mandats de Président et de Directeur Général.

NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

A l'invitation du Président de séance, le Conseil d'Administration, à l'unanimité (l'intéressé seul s'abstenant), nomme M. Michel GILBERT en qualité de Président Directeur Général de la société.

M. GILBERT pressenti a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et que rien ne s'y opposait.

MG FB EC

Le mandat de M. GILBERT qui s'exercera à titre gracieux, viendra à expiration à même époque que son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Michel GILBERT dispose de par la loi, des pouvoirs les plus étendus pour engager la société ASG vis à vis des tiers. A titre de mesure d'ordre interne et sans que cela soit opposable aux tiers, il ne pourra prendre les décisions suivantes qu'avec l'accord formel de l'actionnaire Assystem :

Approbation des grandes options et du plan stratégiques
Acquisitions, souscriptions, prises de participation, cessions, apport de titres de participation ou de fonds de commerce ou d'une partie substantielle des actifs, y compris les droits de propriété intellectuelle de la société
Création ou dissolution de filiales
Accords commerciaux et/ou industriels impliquant une orientation stratégique majeure
Vente ou acquisition de biens ou droits immobiliers
Acceptation de responsabilités ou mandats sociaux dans tout autre société
Hypothèque ou nantissement des biens sociaux.
Réalisation de tout investissement ou engagement financier pour un montant supérieur à 0,5 Meuros

Il exercera ses pouvoirs et attributions dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi que des règles de fonctionnement prévues par le Groupe ASSYSTEM dans son référentiel Qualité « Système de Management Qualité » règles qu'il déclare bien connaître et qu'il s'engage à respecter et à faire respecter.

Au titre de ses fonctions, Monsieur Michel GILBERT, dans les limites édictées par la précédente résolution et par la délégation du Directeur Général d'ASSYSTEM FACILITIES auquel il est rattaché, se référant aux limites et conditions édictées par le Système de Management Qualité et de Délégations de pouvoirs et de signature du Groupe ASSYSTEM , pourra :

- Exécuter toutes démarches vis à vis des administrations et juridictions compétentes, tant en demande qu'en défense,
- Ouvrir et faire fonctionner les comptes bancaires, comptes courants et, à ce titre, créer tous chèques et effets,
- Payer les sommes à devoir par la société au titre de la gestion courante et toucher les sommes dues, régler et arrêter tous comptes,
- Négocier, accepter et signer tous traités et marchés rentrant dans le cadre de l'objet social de la société, faire toutes soumissions,
- Nommer et révoquer tous agents, fixer les conditions de leur admission et de leur renvoi, ainsi que les traitements, salaires, rémunérations globales, primes, gratifications dans le cadre du plan d'investissement humain arrêté par le Président d'ASSYSTEM FACILITIES.
- Prendre toutes mesures et toutes décisions en vue d'appliquer ou de faire appliquer dans la société la réglementation du travail, de la sécurité sociale et de l'emploi, notamment en ce qui concerne les institutions représentatives du personnel, statut du personnel, règlement intérieur, accords professionnels, les prescriptions d'hygiène et de sécurité et conditions de travail et, à ce titre, utiliser le droit disciplinaire et le droit de licencier dont il dispose,

MG
PFS E-C

- Organiser le fonctionnement de l'activité opérationnelle et de soutien en mettant en place et en tenant à jour tout document d'organisation et de fonctionnement, notamment tous mandats spéciaux, délégations de signature et délégations de pouvoirs ;
- Mettre en place tous moyens de contrôle et d'audit, pour s'assurer du respect des prescriptions et de la mise en œuvre effective des moyens matériels, techniques, financiers (en relation avec les procédures du Groupe ASSYSTEM) et humains.

Il lui revient de veiller à ce que soient prises, le cas échéant, les dispositions d'adaptation de ces règles aux spécificités de la société A.S.G., de manière à en assurer l'application effective.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les administrateurs.

Michel GILBERT
Le Président,

Assystem Facilities
Eric Champ

Philippe FOURETS
Administrateur,